



COMMUNE DE FONTENAY LE VICOMTE

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

Séance ordinaire du 26 juin 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-six juin,

Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la Présidence de Mme Valérie MICK RIVES, Maire

Présents : Mme MICK RIVES Valérie, M. BALDY Patrick, M. BLANQUART Jean-Marc, M. CORRE Daniel, Mme JOURDAN Patricia, Mme LEGRAS Evelyne, Mme MARECHAL Laura, M. SERPETTE Patrick, Mme VAN ASSCHE Anabelle

Absent excusé : M. CONRAD-BRUAT Laurent

Pouvoirs : Mme BOUILLER Virginie donne pouvoir à Mme JOURDAN Patricia, M. GAULE Sylvain donne pouvoir à M. BALDY Patrick

Secrétaire de séance : M. BALDY Patrick

Nombre de conseillers en exercice : 12

Nombre de présents : 10

Nombre de votants : 12

N° 2025/20

Objet : Suppression du poste de 4^{ème} Adjoint au Maire et modification du tableau des indemnités de fonction des Elus

VU le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L.2123-20 à L.2123-24-1 ;

VU le décret n° 82-1105 du 23 décembre 1982 relatif aux indices de la Fonction publique ;

VU le procès-verbal d'installation du conseil municipal en date du 21 mars 2020 constatant l'élection du Maire et de 5 adjoints au Maire ;

VU la délibération n°2020/20 prise en conseil municipal en date du 21 mars 2020 donnant délégation de fonctions et de signatures aux adjoints au Maire ;

VU la délibération n°2020/22 prise en conseil municipal en date du 26 mai 2020 fixant le montant des indemnités pour l'exercice effectif des fonctions du Maire et des adjoints au Maire ;

VU la délibération n°2022/22 prise en conseil municipal en date du 6 octobre 2022 portant modification des indemnités de fonction du Maire, des adjoints au Maire et des conseillers municipaux ;

CONSIDÉRANT le décès de Monsieur Marc LUCAS, 4^{ème} adjoint au Maire en charge du Budget et des Finances ;

CONSIDÉRANT que les missions précédemment exercées par Monsieur Marc LUCAS ne seront pas réattribuées ;

CONSIDÉRANT la nécessité d'actualiser le tableau du conseil municipal et le tableau des indemnités de fonction allouées aux élus ;

Le Conseil Municipal,
Après avoir délibéré, à l'unanimité,

DÉCIDE de supprimer le poste de 4^{ème} adjoint au Maire.

DE FIXER le nombre d'adjoint au Maire à 3 postes.

D'ACTUALISER le tableau du conseil municipal comme annexé à la présente délibération.

DE MAINTENIR les taux de l'indemnité pour l'exercice effectif des fonctions du Maire, des adjoints au Maire et des conseillers municipaux fixés par la délibération n°2022/20 du 26 mai 2020.

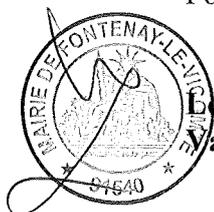
DE MODIFIER le tableau récapitulatif de l'ensemble des indemnités allouées aux membres du conseil municipal comme annexé à la présente délibération.

D'INSCRIRE les crédits nécessaires au budget communal.

DE TRANSMETTRE au représentant de l'Etat la présente délibération.

Fait à Fontenay-le-Vicomte, le 27 juin 2025

Pour extrait conforme



Le Maire,
Valérie MICK RIVES

*Mairie de Fontenay le Vicomte***ANNEXE - TABLEAU RÉCAPITULATIF DES INDEMNITÉS DE FONCTION**

(Article L.2123-20-1-III : « Toute délibération du conseil municipal concernant les indemnités de fonction d'un ou de plusieurs de ses membres, à l'exception du maire, est accompagnée d'un tableau annexe récapitulant l'ensemble des indemnités allouées aux autres membres du conseil municipal »)

Arrondissement : EVRY

Canton : MENNECY

Collectivité de : FONTENAY-LE-VICOMTE

Population totale : 1563 habitants

Indemnité de fonction brute mensuelle du Maire :

Fonction	NOM et prénom du bénéficiaire	% de l'indemnité (allouée en % de l'indice brut terminal de la fonction publique ⁽¹⁾)	TOTAL brut mensuel en euro
Maire	MICK RIVES Valérie	51,6 %	2 121,02 €

Indemnités de fonction brutes mensuelles des adjoints au Maire :

Fonction	NOM et prénom du bénéficiaire	% de l'indemnité (allouée en % de l'indice brut terminal de la fonction publique ⁽¹⁾)	TOTAL brut mensuel en euro ⁽¹⁾
1 ^{er} Adjoint	CORRE Daniel	19,8 %	813,88 €
2 ^{ème} Adjoint	JOURDAN Patricia	19,8 %	813,88 €
3 ^{ème} Adjoint	BALDY Patrick	19,8 %	813,88 €

Indemnités de fonction brutes mensuelles des Conseillers municipaux délégués :

Fonction	NOM et prénom du bénéficiaire	% de l'indemnité (allouée en % de l'indice brut terminal de la fonction publique ⁽¹⁾)	TOTAL brut mensuel en euro ⁽¹⁾
Conseiller municipal délégué	BLANQUART Jean-Marc	6 %	246,63 €

⁽¹⁾ Montant mensuel de l'indice brut au 1^{er} janvier 2024 = 4110,52 € (IB 1027 / IM 830). Les indemnités de fonction seront automatiquement revalorisées en fonction de l'évolution de la valeur du point de l'indice.

